



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations n°2024-02-007, 2024-02-008, 2024-02-009 du 8 février 2024 mettant en place un jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal,

Vu la délibération n°2024-06-034 du 25 juin 2024 autorisant la mise en place d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) pour la construction d'un centre technique municipal,

Vu la délibération n°2026-06-065 du 25 juin 2026 approuvant le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité,

Considérant que la validation de la phase PRO permettant d'affiner le montant des dépenses, il convient de réviser les montants de l'AP/CP pour la construction d'un centre technique municipal,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission Ressources du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de M. Romain MILLARD,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE par procuration, Mme Amina ABICHO par procuration s'étant abstenus),

APPROUVE la révision de l'Autorisation de Programme Construction d'un nouveau centre Technique Municipal selon la répartition ci-dessous :

Programme : Construction d'un nouveau CTM - juin 2026

Total prévisionnel	Dépenses déjà mandatées avant la mise en place de l'APCP
	Montant
10 442 110.60	142 110,60



Montant du programme déployé en crédits de paiement	Réalisations effectives				Réalisations prévisionnelles					
	CP 2024		CP 2025		CP 2026		CP 2027		CP 2028	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
10 300 000,00	205 520,44	2,00%	285 518,43	2,77%	800 000,00	7,77%	7 600 000,00	73,79%	1 408 961,13	13,68%

Montants exprimés en TTC

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER